



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 20 mars 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes COURROS, ZELLER, THIEBLIN (a procuration pour Mme GARBAY), MM. BRUEY, DAUBA, Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour GORGES-LANDES), Mmes HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (donne procuration à M. LAFOURCADE), Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), GARBAY (donne procuration à Mme THIEBLIN), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (donne procuration à M. GOSSELIN), GORGES-LANDES (donne procuration à M. FAUVEL).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE Laurence a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Cession d'une parcelle de Terrain – pour implantation d'un Cabinet Professions Médicales – Ville Basse

Les années 2022 et 2023 ont permis à notre commune de mettre en place d'une part une aide à l'installation pour les professions médicales et paramédicales, et d'autre part d'être à la fois à l'écoute et facilitateur pour l'installation de professionnels de santé.

Aujourd'hui, notre conseil municipal est saisi d'une demande d'installation d'un Cabinet Dentaire en centre-ville, venant compléter l'offre de santé existante.

La commune se propose donc, sur un ensemble de parcelles, à proximité du groupe scolaire et des travaux de la future pharmacie, de céder une partie du terrain pour permettre l'installation du cabinet médical.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

Sur la parcelle cadastrée, AH 193, d'une superficie de 3071 m², de céder une superficie 530 m² maximum, afin de permettre la construction du futur Cabinet Dentaire.

De préciser, que l'acheteur prendra à sa charge l'acquisition de 530 m², au prix de 21 € le m², en ce compris les frais d'acte notarié, mais aussi de géomètre.

Il est précisé que l'acquéreur fera son affaire des travaux et frais, liés à la viabilisation de ladite parcelle concernée.

Sont joints : plan parcelle cadastrale, et descriptif emprise dont places de stationnement.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser la cession de l'emprise au Cabinet Dentaire, représenté par la « SCI du sourire Tarusate »

De fixer le prix de cession à 21€ le m²,

De préciser qu'une estimation des domaines a été effectuée sur la valeur parcelle,

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents liés à ce dossier.

De préciser que l'office notarial de TARTAS sera mandaté sur ce dossier.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE la cession de l'emprise au Cabinet Dentaire, représenté par la « SCI du sourire Tarusate ».

FIXE le prix de cession à 21€ le m².

PRECISE qu'une estimation des domaines a été effectuée sur la valeur parcelle.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents liés à ce dossier.

PRECISE que l'office notarial de TARTAS sera mandaté sur ce dossier.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Laurence LAFERRE

Le Maire,



Jean-Jacques BROQUÈRES



Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales

EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL INFORMATISE

2024

Département des Landes

Commune : Tartas

Section : AH

Parcelle n°193

Identifiant : 40313000AH0193

Echelle : 1/1000

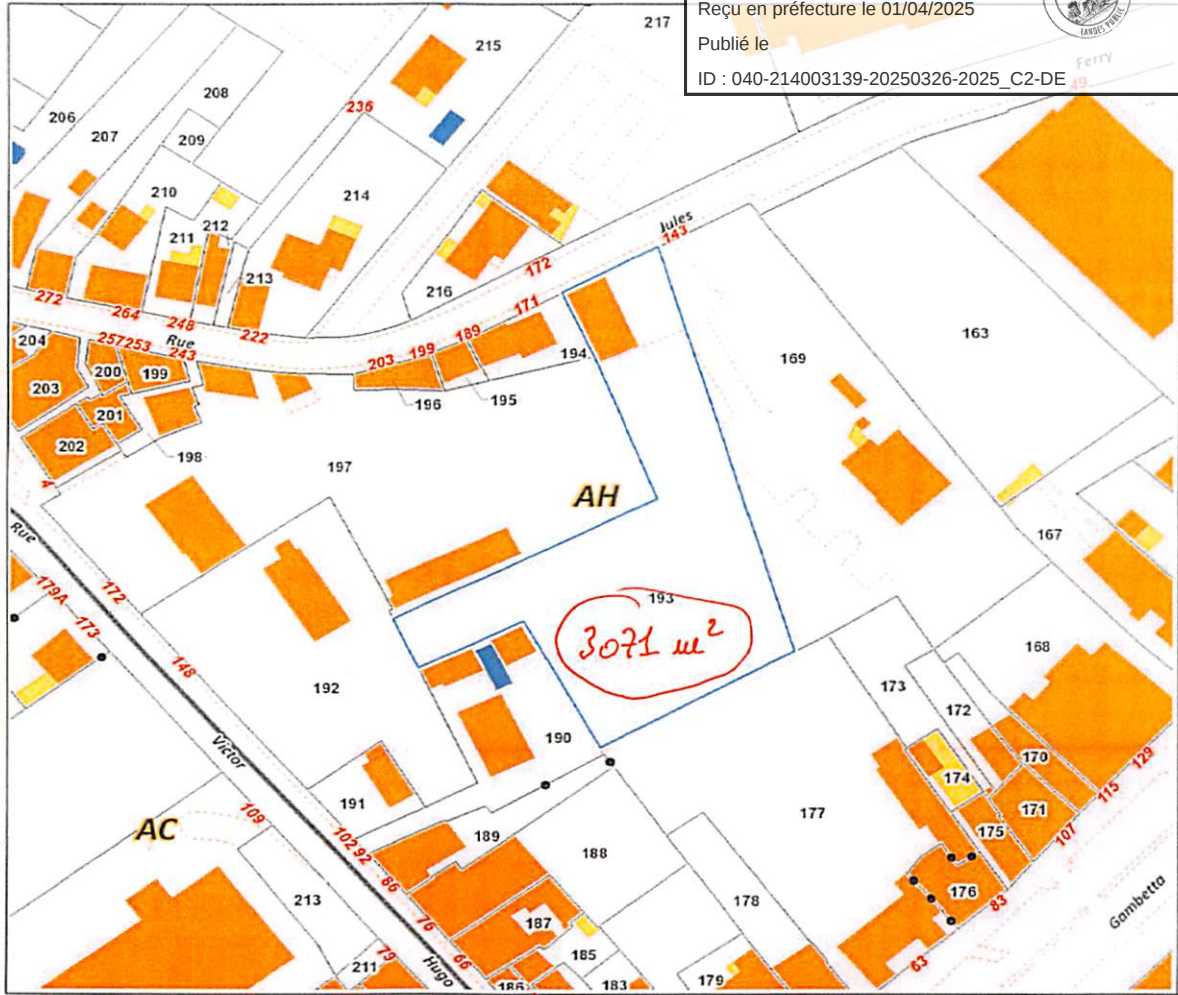
Date d'édition : 11/03/2025

Plan délivré par
IGECOM40

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 040-214003139-20250326-2025_C2-DE



LE DÉPARTEMENT DES LANDES



(besoin maxi 530 m²)

PC2-Plan de masse

